

**ARRETE
TEMPORAIRE
2023-T-95**

**PORTANT INTERDICTION D'ACCES
DANS LE BOIS DU POETE,
DANS LE PARC DE LA BARONNAIS ET LA VENELLE LAPIE
EN RAISON DES CONDITIONS METEOROLOGIQUES**

Le Maire de la ville de TREGUIER,

- VU Le code général des collectivités territoriales ;
VU Le code de la route ;
VU Les prévisions météorologiques pour la journée du 2 août 2023 ;

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer l'accès dans le bois du Poète, le parc de la Baronnis et le parc Angela Duval la venelle Lapie;

ARRETE

- Article 1 :** L'accès de tous les usagers sera interdit dans le parc de la Baronnis et Angela Duval, le bois du Poète, et la venelle Lapie pour la journée **du mercredi 2 août de 12h00 à 21h00.**
- Article 2 :** L'accès à l'aire de camping car du bois du Poète sera interdite à tous les usagers pour la journée **du mercredi 2 août de 12h00 à 21h00.**
- Article 3 :** Les mesures instituées par le présent arrêté seront matérialisées par les services techniques de la ville.
- Article 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 5 :** Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de TREGUIER,
Madame la Directrice adjointe des services techniques,
Monsieur le Gardien de police municipale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TREGUIER, le 2 août 2023

Le Maire
Guirec ARHANT

